



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Enfouissement des lignes électriques

Question écrite n° 13038

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur les retards de la France en matière d'enfouissement des lignes électriques. En décembre 1999, les tempêtes Lothar et Martin ont fait prendre conscience à la France de la vulnérabilité de son réseau électrique majoritairement aérien face aux aléas climatiques extrêmes. Dans son rapport du 19 décembre 2001 sur « l'apport de nouvelles technologies dans l'enfouissement des lignes électriques à haute et très haute tension », le député Christian Kert avait en effet tenu à rappeler que seulement 29 % du réseau électrique français était enfoui au début du siècle contre 70 % en Allemagne et 100 % aux Pays-Bas, expliquant ainsi que plus de 3 millions de foyers aient pu être privés de lumière à l'occasion des tempêtes dévastatrices précitées. Si aujourd'hui la situation dans le pays s'est améliorée - la moitié des lignes basses et moyennes tensions étant désormais enterrées - les milliers d'arbres écrasés sur les lignes, les nombreux pylônes arrachés et les câbles restés en équilibre instable dans les régions touchées par la tempête Ciaran les 1er et 2 novembre 2023 ont néanmoins remis en évidence la vulnérabilité du territoire sur ce sujet. Pour preuve, le 2 novembre 2023 au matin, 1,2 million de foyers étaient privés de courant. Vingt-quatre heures plus tard, ce nombre s'élevait encore à 523 000 et le 12 novembre 2023 7 500 l'étaient toujours. Bien que la totalité des nouvelles lignes basse tension en 2021 ont été installées en souterrain de même que 98,4 % des nouvelles lignes en moyenne tension, le volume que représente ces nouvelles lignes (18 000 kilomètres) reste toutefois peu conséquent au regard des plus de 350 000 km de lignes basse et moyenne tension toujours à l'air libre. Afin de limiter les conséquences matérielles pouvant être causées par le passage des tempêtes, il demande donc au Gouvernement si celui-ci compte prévoir, dans les prochains mois, un renforcement des aides et investissements relatifs à l'enfouissement des lignes électriques à destination d'Enedis et des collectivités concédantes en zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13038

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition énergétique

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10444

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)